

DECLARATION PREALABLE

CERFA n°13703 (maison individuelle) ou **n°13404** (déclaration préalable générale)

Téléchargeable sur le site : <http://www.service-public.gouv.fr>

Mode de dépôt : guichet numérique « **Toodego** » ou **2 exemplaires papiers** en mairie

Règlement : <http://pluh.grandlyon.com/>

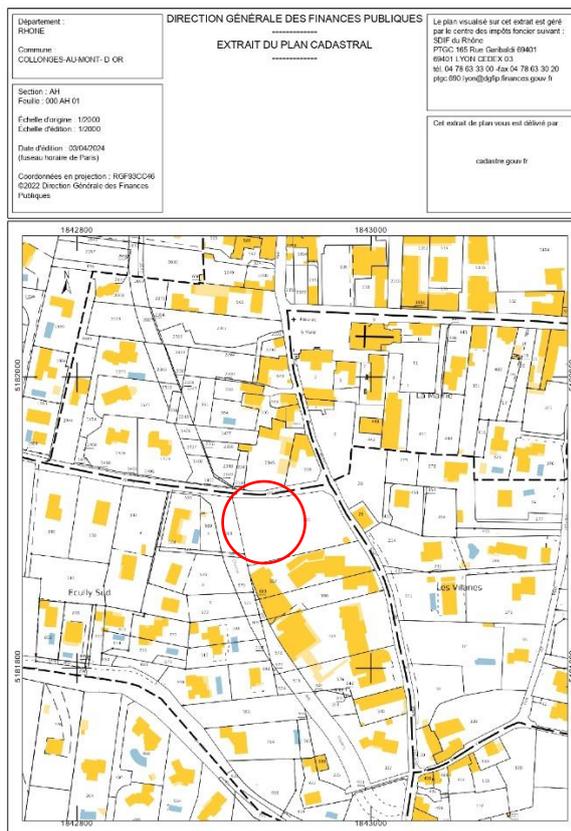
Délai de droit commun : **1 mois** (2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques).

Pièces à fournir :

DP01 Plan de situation

PERMET DE LOCALISER LE TERRAIN SUR LA COMMUNE ET LE QUARTIER.

Site internet : <http://www.cadastre.gouv.fr>



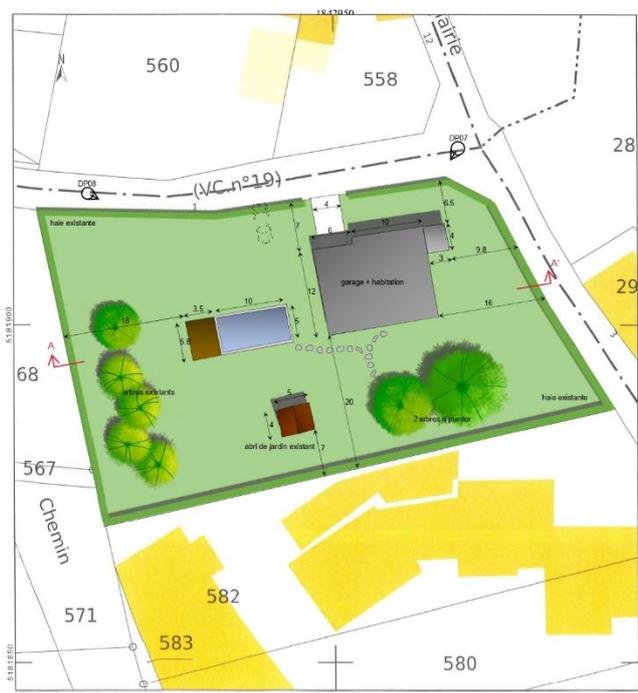
DP02 Plan de masse

MATERIALISE L'EMPLACEMENT DU PROJET PAR RAPPORT A L'EXISTANT ET LES LIMITES DU TERRAIN.

Il indique l'orientation Nord et les limites cotées du terrain, l'implantation et les dimensions des constructions (longueur, largeur), le tracé des voies de desserte et des raccordements. Le plan doit être à l'échelle (ex : 1/500 ou 1/200).

En outre, le plan de masse fera apparaître :

- ✓ Les bâtiments existants sur le terrain,
- ✓ Le traitement des surfaces, espaces verts, gravillons, ...
- ✓ Les plantations existantes et à planter sur le terrain,
- ✓ L'indication de l'endroit à partir duquel les photos demandées dans le cadre du dossier ont été prises, ainsi que leur angle de prise de vue,
- ✓ La localisation des stationnements (le cas échéant),



- ✓ Les clôtures,
- ✓ Tout autre information nécessaire à votre projet, notamment le plan avant et après travaux...

DP03 Plan en coupe

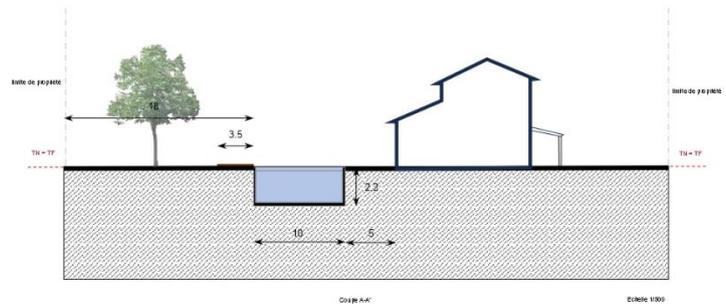
SERT A REPRESENTER L'IMPLANTATION DU PROJET PAR RAPPORT AU NIVEAU DU TERRAIN.

Il présente une vue verticale de l'intérieur de la maison et donne des indications sur le profil du terrain.

Il précise la forme et la hauteur de la construction et sert à implanter les cotes de niveau du dallage, des planchers, du toit (à l'égout et au faîtage) et des hauteurs sous-plafond ainsi que les terrasses.

Il est nécessaire de faire apparaître sur le plan de coupe, le profil du terrain **avant et après travaux**.

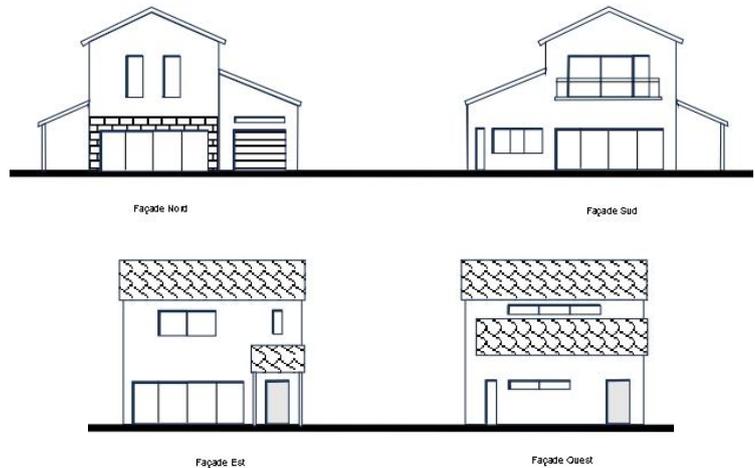
Les niveaux du terrain avant (terrain naturel) et après travaux (terrain fini), et notamment les niveaux altimétriques (ou cotation obligatoire en NGF) par rapport aux limites de propriété (sur la totalité du terrain).



DP04 Plan des façades et des toitures

Il est nécessaire de compléter le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme par les plans de l'ensemble des façades, à l'échelle.

Les plans de façades doivent faire apparaître les ouvertures, les matériaux et leurs aspects, les éléments de décoration, etc..., de manière à apprécier l'aspect architectural de la construction.



DP05 et/ou DP 06 Une représentation de l'aspect extérieure de la construction si votre projet le modifie

Permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, une fois les modifications envisagées réalisées.

Photomontage : à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou à partir d'un croquis du projet dans environnement lointain.



DP07 et DP08 Une ou plusieurs photographies permettant de situer le terrain dans un environnement proche et lointain

Permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, une fois les modifications envisagées réalisées.



PROJET D'EXTENSION COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR PHOTOGRAPHIES LOINTAINES		1 Place de la Mairie 69560 COLLONGES AU MONT D'OR	Ech APS	Dossier 22-008 Plan PC - 6.0	2011/2023	Informations architecturales à destination de l'APS à destination de l'APS à destination de l'APS à destination de l'APS
---	--	--	------------	---------------------------------	-----------	--

DP11 Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET

ÉTAT INITIAL

Il s'agit du bâtiment principal de la Mairie de Collonges au Mont d'Or, située Place de la Mairie. La parcelle est cadastrée 000 AD 23/4/5/7 d'une surface totale de 3120m². La Mairie est en zone U-Ce4a.

Le terrain est au centre du village. Il est bordé à l'Ouest par la rue de la Mairie à l'Est par l'église de Collonges au Mont d'Or, au Nord par une zone de stationnement et la rue Maréchal FOCH et au Sud par le terrain de l'annexe de la Mairie.

Le terrain est librement accessible. Le site est arboré. Des places de stationnement sont situées sur le domaine public place de la Mairie et au sud du tenement (parcelle 000AD5).

Matériaux

Tuiles en terre cuite à emboîtement HUGUENOT H14 Rouge flammé rustique



PROJET

La Commune de Collonges au Mont d'Or a pour projet la rénovation de la couverture du bâtiment principal de la Mairie.

Cette rénovation concerne la couverture en tuile et la zinguerie. L'ensemble est en état d'usure et vieillissement prononcé.

Les tuiles seront remplacées par un modèle à emboîtement HUGUENOT H14 en terre cuite jadis le plus proche du rouge existant. Cela inclut les tuiles faîtières et arrières.

La zinguerie sera entièrement reprise. Cela inclut les noues, carnieaux, descentes, habillages, abégagements, soins et épis. Les éléments décoratifs seront remplacés par des modèles identiques à l'existant.

Les conduits intérieurs ayant été supprimés la cheminée en toiture sera réposée mais pas remplacée. Elle présente des signes de fragilité.

Le sirène d'alerte à la population sera déposée mais pas remplacée.

Les menuiseries extérieures des 4 baies de boeuf seront remplacées à l'identique.



RENOUATION DE COUVERTURE COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR NOTICE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE		1 Place de la Mairie 69560 COLLONGES AU MONT D'OR	Ech EDL	Dossier 22-008 Plan DP - 5	06/06/2023	Informations architecturales à destination de l'APS à destination de l'APS à destination de l'APS à destination de l'APS
---	--	--	------------	-------------------------------	------------	--